



# Fiche d'inscription

## Dîner des Equipages - dimanche 7 mai

### Saint-Vaast-La-Hougue

La participation au Dîner des Equipages nécessite une inscription et le règlement de la participation aux frais (35€ par personne). Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises suivant l'ordre d'arrivée. A réception du règlement, l'AILSM adressera au skipper une confirmation de son inscription.

Avant le 7 mai, le skipper recevra le bon d'accès pour le dîner, l'adresse et le cheminement depuis le port, un pavillon de hauban à hisser pour pouvoir bénéficier d'un poste d'amarrage réservé aux participants par le port de Saint Vaast La Hougue et l'emplacement.

Le 15 avril, l'AILSM enverra à chaque skipper inscrit le bon d'accès aux pontons réservés et au dîner valable pour le nombre d'équipiers indiqué à l'inscription.

Cette inscription peut être effectuée en ligne depuis le site [www.ilesaintmarcouf.com](http://www.ilesaintmarcouf.com)

### SKIPPER OU PROPRIETAIRE DU BATEAU

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse postale :

Code postal :  Ville :

Courriel :

### INSCRIPTION

Nom du bateau :

Port d'attache:

Club Nautique ou Association d'appartenance (si applicable) :

Nombre total de personnes participant au dîner (y compris le skipper) :

Montant total à régler (35€ x nombre de personnes):

#### En cas d'annulation avant le 25 avril 2023

Je donne mon accord pour transformer ma participation en don pour l'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf et recevoir une attestation fiscale du même montant

Je demande à recevoir le remboursement de ma participation

#### En cas d'annulation après le 25 avril 2023

Je donne mon accord pour transformer ma participation en don pour l'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf et recevoir une attestation fiscale du même montant

### REGLEMENT

Libeller votre chèque à l'ordre de « Association Les amis de l'île du Large »

Adresser le chèque et le formulaire complété à l'adresse :

*Association les amis de l'île du Large, BP201, 50500 Carentan les Marais*